CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 22 AVRIL 2020

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 22 avril 2020, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 15 heures.

Sont présents sur place, les membres du conseil : Hugo Guénette, Claude Gauthier, Alain Labelle.

La conseillère Katy Barbe, les conseillers Mathieu Caron et Bernard Duffy sont présents par des moyens technologiques.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Réal Rochon étant aussi présent sur place.

Sont également présents sur place, le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert et la Directrice générale adjointe et greffière adjointe, Madame Raymonde Tremblay.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 15 h 15.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression « adoptée à l'unanimité », présente dans le procèsverbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

Tous les membres du conseil ont renoncé expressément à leur avis de convocation en vertu de l'article 325 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Selon l'arrêté ministériel 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, cette séance est tenue à huis clos et que certains élus participent en utilisant des moyens technologiques.

2020-04-145 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 15 h 00.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-04-146 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Descentes publiques et stationnements publics adjacents
- 4- Période de questions
- 5- Levée de la séance extraordinaire

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-147 DESCENTES PUBLIQUES ET STATIONNEMENTS PUBLICS ADJACENTS

Un document est déposé à tous les membres du conseil municipal par le directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, concernant les obligations de la Ville de Gracefield en vertu de la Pandémie – COVID-19.

CONSIDÉRANT que la pêche va ouvrir bientôt, soit ce vendredi 24 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT la pandémie en cours (Covid-19), les décrets présentement en vigueur et les règles imposées par le gouvernement du Québec en matière de distanciation sociale ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gracefield est actuellement propriétaire de 4 descentes publiques avec leur stationnement public adjacent (Baie Matte, Rue Georges, Lac à la Barbue et Lac Heney), et qu'elle est également responsable de gérer un cinquième site privé, soit la descente du Lac Pémichangan;

CONSIDÉRANT que le propriétaire d'un terrain privé ou public est responsable et a l'obligation d'assurer le respect des règles de distanciation sociale par toutes mesures raisonnables dans les circonstances;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gracefield a le pouvoir d'établir des règles relativement à ses descentes publiques ainsi que ses stationnements publics adjacents ;

CONSIDÉRANT que des mesures doivent être prises par la Ville de Gracefield pour remplir ses obligations légales ;

CONSIDÉRANT également la volonté de la Ville de Gracefield, malgré la pandémie, d'ouvrir les 5 descentes publiques situées sur son territoire ainsi que leur stationnement public adjacent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier et résolu unanimement :

Que le conseil de la Ville de Gracefield décide ce qui suit :

Ouvrir le 24 avril 2020 les 5 descentes publiques et leur stationnement public adjacent, soit celle de la Baie Matte, du Lac Pémichangan, de la Rue Georges, du Lac à la Barbue et du Lac Heney;

Mandate le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, de faire installer des panneaux de signalisations à toutes ces descentes publiques ainsi qu'aux stationnements publics adjacents, avec les mentions pertinentes en lien avec la distanciation sociale ou avec les règles d'utilisation spéciale en raison du Covid-19. Ces panneaux seront installés à chacun des sites mentionnés ci-avant et aucune autre mesure n'est adoptée ni ne sera appliquée.

D'informer les citoyens que les descentes publiques et leur stationnement adjacent seront ouverts.

De transmettre au service de la Sûreté du Québec les adresses des descentes publiques et des stationnements, afin qu'une supervision soit effectuée pour les fins de semaines à venir.

De procéder, temporairement pendant la pandémie Covid-19, à la fermeture des toilettes sèches avec des barrures et des chaînes.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune période de questions

2020-04-148 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le maire et résolu :

De lever la séance extraordinaire, il est 15 h 30.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Le Maire Le Directeur général et greffier

Réal Rochon Sylvain Hubert

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, a approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le Directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Réal R	lochon
--------	--------